

N° 669
4 JUILLET 2008

L'US

L'UNIVERSITE
SYNDICALISTE



ÉDITO DÉTERMINÉS



Confondant omniprésence et omnipotence, le président de la République a décidé de nommer lui-même le président de France Télévision, affirmant ainsi vouloir protéger un service public « d'une petite secte qui appartient à quelques micro-organisations qui descendent de temps en temps dans la rue ».

Mépris pour les personnels, mépris pour leurs luttes, mépris pour leur professionnalisme.

Au terme d'une année scolaire riche des luttes menées sur le terrain et dans les initiatives nationales, une telle déclaration résume finalement une stratégie menée depuis des mois au service d'une politique qui remet en cause, entre

autres, ce qui fonde l'existence même des services publics : stigmatisation d'une catégorie, d'un groupe, pour mieux cacher les véritables objectifs des réformes en cours. Cela ne peut que renforcer notre détermination, notre volonté de construire encore et toujours les solidarités, de promouvoir un service public, en particulier d'éducation, porteur de valeurs démocratiques.

Intervenir partout, sur tous les sujets, prétendre imposer sa vision du monde ne donne pas forcément pouvoir sur tout, toujours. Cela peut faire illusion quelque temps, mais les réalités sociales ne disparaissent pas pour autant et elles finissent par vous rattraper.

Nous continuerons à le montrer, ensemble, dès la rentrée, dans l'action. Bonnes vacances à tous...

■ Roland Hubert, cosecraire général

RENTREE 2008 DANS L'ACTION DÈS SEPTEMBRE

Un an de gouvernement Sarkozy a tristement illustré ce qui se cachait sous les mots de changement, modernité, rupture. Rupture oui : avec le modèle social français, promotion de l'individualisme, politique de répression et de chasse aux immigrés, choix économiques favorisant les plus riches au détriment du pouvoir d'achat de tous. Le caractère multiforme des attaques – contre les salaires, les retraites, le code du travail, l'assurance maladie, le droit de grève – a suscité des ripostes puissantes quoique trop souvent en ordre dispersé. L'Éducation a été particulièrement touchée, tant par les réductions de postes que par la volonté d'instaurer un système éducatif porteur de valeurs concurrentielles, privilégiant les élites à la réussite de tous, affaiblissant les garanties des personnels.

C'est pourquoi le SNES, avec la FSU, a fait le choix d'un plan d'action continu, liant questions éducatives (budget, métier, réforme de l'enseignement professionnel) et problématiques fonction publique. Si l'unité a pu être réalisée le 20 novembre, le 24 janvier, les stratégies différentes des organisations, notamment sur les accords salariaux, ont entravé ensuite et retardé les actions. Trop souvent, les collègues ont eu le sentiment d'une lisibilité insuffisante des plateformes, du fait du déplacement des mots d'ordre et de rendez-vous d'action trop espacés pour peser suffisamment. Dans le second degré, les suppressions de postes ont déclenché de nombreuses réactions au niveau local, fédérées dans une grève le 18 mars à l'appel du SNES, poursuivies tout au long du printemps avant la manifestation nationale du 18 mai. La continuité des mouvements et la détermination de la profession n'ont pas suffi à faire fléchir le gouvernement sur la question des postes, sujet central qui renvoie à la question de l'emploi public, des choix politiques globaux et, de fait, des convergences des luttes. Cependant, les projets ministériels concernant les métiers (individualisation des carrières et rémunérations, recrutement local, disparition en tant que tels des CO-Psy...) n'ont pu être mis en œuvre. Par ailleurs, des mesures de promotions à la hors-classe significatives, quoiqu'insuffisantes et ne touchant pas tous les corps, ont été acquises. **Suite page 2** ▶▶▶



MARCHE DES FIERTÉS



École sans discriminations

Samedi 28 juin a eu lieu la Marche des Fiertés Lesbiennes Gaiés Bi et Trans « Pour une école sans AUCUNE discrimination ». L'insistance sur « AUCUNE » visait à alerter sur le fait que l'on a souvent tendance à hiérarchiser les discriminations et à s'intéresser ou à sanctionner certaines plus que d'autres. Pour le SNES-FSU, présent à la Marche, la lesbophobie, l'homophobie, la transphobie doivent être combattues comme les autres discriminations, seul moyen de faire reculer le taux de suicide anormalement important des jeunes homosexuels et protéger les personnels LGBT. L'école doit jouer un rôle éminent en la matière.

NOTE 2 BE

Recalé en appel

Apparu en janvier, le site « note2be », proposait aux élèves de noter leurs professeurs. Devant cette provocation et compte tenu de l'inertie des pouvoirs publics, le SNES a saisi la CNIL et la justice. Le recours du SNES et d'une cinquantaine d'enseignants a abouti à la condamnation de Stéphane Cola, cofondateur de ce site, en première instance, condamnation renforcée par la cour d'appel le 25 juin 2008. Les juges ont sanctionné la collecte déloyale et illicite des données informatisées et leur traitement inadéquat, et imposé le retrait des données nominatives. Déçu, l'auteur du site ménage ses bailleurs de fonds et promet de continuer. Le SNES continuera son action et ne transigera pas avec les intérêts et la dignité des enseignants.



►► Suite de la page 1

RENTREE 2008 DANS L'ACTION DÈS SEPTEMBRE

Le principe d'une signature préalable pour entrer en discussion sociale, que nous avons dénoncé, est révélateur de la stratégie du gouvernement vis-à-vis des organisations syndicales : reconnaître leur légitimité, assise sur l'élection par les salariés et afficher la volonté du dialogue social, tout en espérant pouvoir les enfermer dans un cadre de discussions contraint.

En revanche, sur le lycée, Darcos a dû tenir compte du rapport de forces et ouvrir des discussions, sans préalables sur les filières, les horaires, les conditions de travail, devant même admettre le maintien de la voie technologique.

Le contexte n'a pas favorisé la possibilité de l'unité syndicale et n'a pas permis la construction des convergences qui auraient été nécessaires. Ce fut le cas au niveau de l'Éducation, de la fonction publique, de l'interpro où les questions des salaires et des retraites n'ont pas rassemblé.

Le SNES, après avoir fait le bilan de l'année, a fait le constat de la création d'un vrai rapport de forces, de liens renforcés avec les parents et les lycéens, des ravages provoqués dans l'opinion publique par les suppressions de postes, mais aussi de la nécessité d'ac-

céler et renforcer les luttes dès la rentrée. Dans la continuité des mouvements de 2007-2008, l'action doit reprendre vite à la rentrée et permettre un élargissement.

Les AG de prérentrée et les réunions dans les S1, dans le cadre du refus du collectif des heures supplémentaires, feront remonter les situations des établissements, les médiatiseront, débattront des modalités de l'action et des formes de reconduction. Des tracts seront diffusés, des rassemblements organisés pour sensibiliser largement et permettre la réussite d'une grève en septembre au plus près de la rentrée, grève dont le SNES fera la proposition à la FSU.

Dans le cadre d'une campagne offensive sur les services publics, dans la ligne des actions de 2008 sur les salaires, les emplois et les missions de la fonction publique, le SNES, avec la FSU poussera à ce que la manifestation nationale envisagée en octobre, au moment du vote du budget, s'élargisse à l'ensemble des services publics. La création d'une forte mobilisation dans nos secteurs est un atout pour la construction de la mobilisation interprofessionnelle plus que jamais indispensable.

■ **Frédérique Rolet**, cosecrétaire générale

EUROPE PRESIDENCE FRANÇAISE

Le 1^{er} juillet, la France assurera pour six mois la présidence du Conseil de l'Union européenne. Cette période devait précéder l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Mais le 12 juin le peuple irlandais a rejeté le traité. Cette nouvelle situation doit être l'occasion d'ouvrir un grand débat public qui seul permettra l'élaboration d'un nouveau traité dans des conditions permettant l'implication des citoyens dans chaque État membre. Le syndicalisme doit y prendre toute sa place, en particulier sur les terrains du travail, des salaires, de la protection sociale, du développement des services publics, de la formation.

Nicolas Sarkozy s'est fixé trois priorités pour la présidence française : mise en place d'un pacte européen de l'immigration, développement d'une politique énergétique et de développement durable misant sur le nucléaire, politique de défense européenne intégrée à l'Otan. Pour chacune de ces priorités, on le voit décliner à

l'échelle européenne le contenu des politiques qu'il met aujourd'hui en œuvre en France.

La période sera marquée par des rendez-vous importants sur notre territoire, dont les organisations syndicales, les réseaux mis en place dans le cadre des forums sociaux, les collectifs se saisiront pour porter leurs exigences et propositions alternatives. Par exemple la conférence interministérielle de Paris sur les migrations et le développement les 20 et 21 octobre sera l'occasion d'un contre-sommet à l'initiative du CRID⁽¹⁾, avec la participation de la CGT, la FSU, la CFDT, Solidaires... Autre exemple : le Conseil des ministres de l'Environnement à Paris les 4 et 5 décembre avec, dans le même temps, la Conférence des Nations unies à Poznan sur le changement climatique. Associations de défense de l'environnement et syndicats travailleront ensemble à la construction d'une campagne permettant de mobiliser pour ces échéances. L'ensemble des initiatives s'articuleront avec d'autres rendez-vous européens comme le Forum social de Malmö en septembre. Et la question est posée d'une euro-manifestation à Paris sur les questions de l'emploi et du pouvoir d'achat.

Le SNES et la FSU sont largement impliqués dans ces actions et déterminés à contribuer à impulser des initiatives dans cette période en lien fort avec les préoccupations de tous les citoyens des pays européens.

Si l'éducation ne fait pas partie des priorités de la présidence, elle fera tout de même l'objet d'un certain nombre de conférences ou réunions pendant six mois, sur l'orientation, les performances des établissements scolaires, les indicateurs de comparaison internationale... Le SNES y prendra toute sa place pour y porter ses analyses et propositions en articulation avec son activité au sein du CSEE⁽²⁾. Il proposera parallèlement des initiatives aux organisations syndicales de l'éducation au plan européen, en particulier sur la question des salaires des personnels.

■ **Claudie Martens**

1. CRID : Centre de recherche et d'information pour le développement.
2. CSEE : Comité syndical européen de l'éducation.

POUVOIR D'ACHAT TOUS PERDANTS

L'INSEE vient de réviser son estimation de l'inflation 2008, en la portant à 3,2 %. Si le gouvernement dénonce une « dramatisation » de la situation par l'institut, l'indice harmonisé au niveau européen progresse plus rapidement que celui de l'INSEE (3,7 % sur les 12 derniers mois contre 3,3 %). Il accorde un poids plus important à l'alimentation et à l'énergie, et prend en compte les franchises médicales. Nos traitements revalorisés de 0,5 % en mars et 0,3 % en octobre accuseront donc une perte de pouvoir d'achat de près de 3 % en 2008, de plus de 10 % depuis 2000. Les pensions de retraite connaîtront aussi une perte de leur pouvoir d'achat en 2008.

C'est dans ce contexte que le ministre du Budget et de la Fonction publique a ouvert les négociations salariales triennales pour la période 2009-2011. Pour lui, le maintien du pouvoir d'achat passe par un ensemble de mesures : la revalorisation du point d'indice, la carrière ou la « garantie individuelle de pouvoir d'achat » (GIPA : voir ci-dessous). Dans cette logique, il propose une augmentation du point de 0,5 % chaque 1^{er} juillet, complétée par 0,3 % au 1^{er} octobre 2009. Il annonce, sans aucun chiffre, la revalorisation des indemnités kilométriques et une amélioration peu précise de la contribution employeur au déplacement domicile-travail. La reconstruction des grilles indi-



© Daniël Maunoury

ciaires et des mesures indemnitaires, déjà retenue en février, doit s'inscrire dans les préconisations du livre blanc pour l'avenir de la fonction publique. Dernière piste enfin, celle de l'intéressement aux performances du service ou de l'établissement.

Il n'a apporté pour seule réponse à l'interpellation syndicale sur l'année 2008 qu'un aménagement de la GIPA.

La FSU propose aux fédérations de fonctionnaires de se réunir rapidement. Les négociations ne peuvent se conclure sur de telles orientations. Il faut dès 2008 des mesures sur le point d'indice en rapport avec l'inflation.

■ **Anne Féray**

L'INDEMNITÉ, DITE GIPA (Garantie individuelle de pouvoir d'achat)

Inscrite dans les accords minoritaires de février 2008, la GIPA est un élément d'un choix d'une politique salariale qui conduit à ce que les générations plus jeunes soient moins rémunérées que leurs aînées. Le décret 2008-539 prévoit l'attribution de la GIPA aux titulaires, et non-titulaires employés de manière continue pendant quatre années au moins, dont le traitement indiciaire accuse une perte de pouvoir d'achat. Sont donc concernés en 2008 dans le second degré, les collègues qui n'ont pas changé d'échelon entre le 31/12/03 et le 31/12/07. Le versement doit intervenir à l'automne.

Montant⁽¹⁾ brut de la GIPA⁽²⁾, en euros

Échelon détenu au 31/12/2003 et au 31/12/2007	9 ^e échelon	10 ^e échelon	11 ^e échelon	Hors-classe 7 ^e (certifiés et CPE) 6 ^e A3 (agrégés)
Certifiés, CO-Psy, CPE	900	976	1 054	1 265
Certifiés biadmissibles	976	1 054	1 105	
Agrégés	1 182	1 265	1 329	1 569

(1) En cas de temps partiel, proportionnelle à la quotité du temps de travail au 31/12/2007.

Les collègues en poste à l'étranger en décembre 2007 sont exclus.

(2) Pour ceux qui ne relèvent pas du GIPA : remunera@snes.edu



Berlaimont (59)

Accusé d'avoir giflé un élève qui l'avait traité de « connard », notre collègue du collège de Berlaimont a comparu le 25 juin devant le tribunal correctionnel d'Avesnes-sur-Helpe pour « violences aggravées ». Durant le procès, avocat des parties civiles et procureur ont mis en cause syndicats et Autonome de solidarité, accusés d'avoir instrumentalisé cette affaire. Rappelons qu'au moment des faits plus de 40 000 collègues et parents ont signé la pétition initiée par la section académique du SNES Lille et relayée nationalement. Pour eux comme pour le SNES, il ne s'agit bien sûr pas de cautionner cette gifle mais de dénoncer la procédure et la disproportion de la réponse judiciaire et policière. Face à la réalité d'une académie et d'une profession dont les conditions d'exercice ne cessent de se dégrader, nombreux sont ceux qui expriment la crainte de se retrouver eux-mêmes dans une situation du même type tant les tensions se multiplient. Le SNES réaffirme clairement à la fois son refus de toute violence physique ou verbale et dans le même temps son soutien au collègue, considérant que les difficultés rencontrées nécessitent une tout autre réponse que judiciaire. Les conclusions seront rendues le 13 août. L'avocat de la défense a demandé la relaxe. Celui de la partie civile réclame 800 euros.

Vincennes

L'incendie du centre de rétention administrative de Vincennes illustre l'impasse dans laquelle se trouve toute politique qui n'entrevoit la question migratoire que sous un angle répressif. Les grèves récentes des travailleurs « sans-papiers » rappellent pourtant qu'une partie de notre économie repose sur eux. Les milieux politiques qui instrumentalisent l'immigration pour satisfaire une certaine clientèle électorale voient là où aboutit leur jeu dangereux. Il est grand temps de les dénoncer.



© DF

« Les vrais hommes de progrès sont ceux qui ont pour point de départ un respect profond du passé » ERNEST RENAN

CARTE SCOLAIRE

LE RAPPORT QUI GÊNE XAVIER DARCOS

La réaction de Xavier Darcos à la révélation dans « *Le Monde* » du 18 juin d'éléments du rapport de deux inspecteurs généraux, MM. Obin et Peyroux, sur les conséquences de l'assouplissement de la carte scolaire ne laisse guère de doutes sur les difficultés que lui posent certaines conclusions.

Interdit de publication depuis octobre 2007 par le ministère, ce rapport fait un bilan de la mise en œuvre de l'assouplissement de la carte scolaire et formule des propositions dans la perspective d'une suppression de la sectorisation en 2010. Il dresse un constat sévère de la situation : recul de la mixité sociale et plus encore de la mixité scolaire par le regroupement des meilleurs élèves dans certains établissements, fragilisation accrue de certains établissements, contradictions entre la volonté de donner plus de liberté aux familles et celle d'assurer plus de mixité sociale. Il pointe ainsi tous les dangers que nous dénonçons depuis longtemps et confirme les analyses que nous faisons sur le terrain dès la rentrée dernière.

RECU DE LA MIXITÉ SOCIALE

L'étude met en évidence la diversité des conditions de mise en œuvre de cet assouplissement dans les départements, notamment dans la manière de prendre en compte les boursiers : renoncement à estimer la qualité de boursier social en Sixième ou de boursier au mérite en Seconde devant la charge de travail représentée, liste des critères utilisée différemment selon les départements, examen des demandes fait, selon les cas, en une ou deux étapes... Et finalement, ce qui apparaissait comme une mesure clé du gouvernement pour restaurer la mixité sociale et scolaire s'avère inefficace, voire contre-productif. Certes, les taux de satisfaction ont sensiblement augmenté, mais cela tient plus à une étude plus bienveillante des dossiers qu'à l'utilisation des nouveaux critères et les effectifs des boursiers sont souvent très faibles. La mise en concurrence accrue des établissements est signalée et la question de la fermeture à terme de certains collèges dans la plupart des départements est posée.



CONTRADICTIONS

La troisième partie du rapport se place dans la double perspective de « permettre à terme le libre de choix de l'établissement » et « d'améliorer sensiblement la diversité sociale dans les collèges et dans les lycées », et trace des pistes pour aller dans ce sens. Les rapporteurs indiquent cependant que leurs interlocuteurs ne croient pas à la possibilité dans les faits de concilier ces deux contraintes. MM. Obin et Peyroux affirment, eux, une conviction inverse, même s'ils jugent que « la voie est étroite » notamment du fait de l'obstacle majeur que constitue la ségrégation croissante des territoires. Les propositions qu'ils font s'inscrivent dans la perspective d'un système pas totalement dérégulé. Ils proposent d'abord de donner la possibilité aux parents « d'un libre choix régulé », par la garantie du droit d'affectation dans l'établissement le plus proche et la fixation d'une capacité maximale d'accueil pour chaque établissement. La régulation serait toujours assurée par l'État. Ensuite, ils suggèrent notamment, d'améliorer le fonctionnement de certains établissements, en donnant aux chefs d'établissements plus de liberté pour constituer leurs équipes, de fermer les établissements « ghettos », de définir un indicateur de

suivi de l'évolution de la mixité sociale et d'utiliser cet indicateur pour doter les établissements. On comprend l'embarras du ministre devant un rapport qui relève toutes les contradictions d'un dispositif que le gouvernement n'entend pas remettre en cause et qui peine à trouver les solutions pour les dépasser. Le SNES a toujours dit que supprimer la carte scolaire serait source d'aggravations majeures des inégalités.

Il ne partage pas la logique qui prévaut dans les projets ministériels faite de renoncement à la qualité pour tous.

Il continue à demander que soit mis un terme à l'assouplissement de la carte scolaire et que soient mises en place des discussions sur les améliorations nécessaires à la carte scolaire existante. Il exige par ailleurs la plus grande transparence sur les dérogations à la carte scolaire, juge scandaleux que ce rapport n'ait pas été rendu public par le ministère, et que ce soit grâce à des « fuites » que les constats qu'il dresse aient été connus. Il demande que le ministère donne des instructions aux inspections académiques pour que soient connus le nombre de demandes de dérogation, celui de dérogations acceptées, les critères retenus pour les accorder.

■ Fabienne Bellin, Michèle Olivain

RÉFORME LYCÉE PREMIÈRE RENCONTRE

Prenant contact avec les organisations syndicales⁽¹⁾, Jean-Paul de Gaudemar a rencontré⁽²⁾ le SNES le 19 juin 2008. Le ministre s'exprimant le 10 juillet, la première étape consiste à « donner un peu de consistance » au texte de cadrage avant cette date. Le SNES a rappelé ses inquiétudes sur le calendrier (mise en œuvre de la réforme sur trois ans, commençant par la classe de Seconde à la rentrée 2009) et ses exigences de consultation de la profession sur les structures et les programmes.

Il a insisté sur la nécessité d'une méthode assurant la transparence sur les propositions des uns et des autres, et signifié son opposition à toute réforme pilotée par la RGPP et le principe du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partants à la retraite ou par une politique du type « moins d'élèves qui réussissent mieux au lycée ». Affirmant ne pas avoir de projet préétabli, Jean-Paul de Gaudemar assure vouloir travailler à partir de propositions et traiter dans l'ordre trois questions : organisation pédagogique, conséquences sur le métier, conséquences sur le fonctionnement des établissements.

Sur le premier point, il propose de distinguer, dans des proportions variables suivant le niveau, 3 blocs horaires :

- enseignements communs, assurant une culture générale et/ou de « fondamentaux » ;
- enseignements qui marquent des choix (détermination en Seconde GT, spécialisation progressive en Première-Terminale) ;
- enseignements ou activités destinés à accompagner l'élève : aide, soutien, approfondissement, travail interdisciplinaire, travail sur l'orientation, découverte des métiers, espaces d'autonomie pour les élèves...

Nous avons rappelé que les personnels de vie scolaire et les CO-Psy remplissaient déjà certaines de ces missions et énoncé deux principes :

- la priorité est de donner les moyens, dans le cours, de prévenir et de traiter la difficulté scolaire, la mise en place d'un accompagnement ne pouvant justifier une diminution de l'horaire-élève de cours ;
- l'organisation de la partie « enseignements qui marquent des choix » en Seconde doit permettre de découvrir la réalité des parcours proposés dans le cycle Première-Terminale, sans enfermer ni recréer les hiérarchies qui existent actuellement. La discussion a permis de faire acter la nécessité d'augmenter le vivier en Seconde GT, de maintenir la structuration du lycée en deux temps (Seconde GT puis Première-Terminale), d'interroger l'articulation entre l'ensemble général-technologique et la voie professionnelle, et enfin que l'autonomie des établissements n'est pas un objectif en soi, mais un outil pour la réalisation des objectifs fixés par la réforme.

■ Roland Hubert

1. La CGT éducation a annoncé le 16 juin sa participation aux discussions.

2. Compte rendu complet sur le site du SNES, rubrique « agir, réforme des lycées ».



LES PROPOSITIONS DU SNES

- Mettre en place une véritable politique sociale et d'aménagement du territoire, afin d'éviter la constitution de ghettos de familles défavorisées et de « casser » ceux qui existent.
- Dans les établissements situés dans les secteurs difficiles, améliorer la diversité et la nature de l'offre de formation, améliorer les conditions d'enseignement et de vie en attribuant à ces établissements des moyens supplémentaires importants.
- Revoir le découpage des zones de la carte scolaire dans certains secteurs, la carte actuelle jouant parfois le rôle de ghettoïsation qu'elle est censée corriger.
- Accorder progressivement aux établissements des moyens, en particulier en personnels, non plus fondés sur le nombre d'élèves scolarisés dans l'établissement mais fondés sur le nombre d'élèves scolarisables du secteur de recrutement.

Mayotte

Grève le 22 août, jour de la prérentrée ! Modification du calendrier scolaire en cours d'année sans concertation, mépris du paritarisme, attribution des postes spécifiques sans réelles discussions en commissions, pression inadmissible sur les collègues, avis « défavorable » quasi-systématique du vice-recteur pour le détachement des collègues ayant obtenu un poste à l'AEFE, raccourcissement du délai de correction du baccalauréat, confinement des collègues dans des salles pour corriger les copies du bac, non-respect par le vice-recteur du contingent d'avis exceptionnels fixé par le ministère pour les agrégés... Telle est la liste – non exhaustive – des pratiques du vice-recteur. Le SNES espère vivement que cette journée de protestation servira à ce qu'un retour au respect des règles et du droit marque l'année 2008-2009.

Corse

Ces dernières semaines, plusieurs établissements de Corse ont initié des actions fortes pour dénoncer les suppressions massives de postes qui frappent tout particulièrement les vies scolaires. Ainsi le S1 du collège de Montesoro (Bastia), confronté à l'autisme des services rectoraux (les méthodes Darcos semblent faire école...), a dû en dernier recours, avec le soutien des fédérations de parents d'élèves, déposer un préavis de grève le jour des épreuves du brevet. Faudrait-il désormais se mettre en grève de la faim pour obtenir une simple audience du rectorat de Corse ?

André Dubus



Nous apprenons avec une grande tristesse le décès d'André Dubus qui a été de 1973 à 1982 secrétaire académique du S3 de Lille. Avec ses amis et camarades, notamment Bocquet, Moeglin et Matton, ils sont aussi à l'origine du nouveau SNES qui se met en place au milieu des années 60.

À cette époque, membre du bureau académique, il était notamment chargé du suivi des MA. Il a également eu des responsabilités nationales, membre du bureau national, secrétaire national, chargé des problèmes d'emploi et de catégories. Parti à la retraite en 1984, il avait poursuivi ses activités syndicales en prenant en charge la section des retraités pendant 14 ans.

Nous perdons donc un grand militant et nous nous associons au chagrin de sa famille à laquelle l'ensemble du SNES présente ses condoléances.

« Liberté implique responsabilité. C'est là pourquoi la plupart des hommes la redoutent »

GEORGE BERNARD SHAW

ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

DES DERIVES PROGRAMMÉES

Traduisant dans leur définition ministérielle une conception contestable de l'enseignement ou anticipant des réformes à venir, les dispositifs d'accompagnement éducatif, censés répondre aux attentes des parents et des élèves, se multiplient dans les établissements. Les enjeux sur leur mise en œuvre imposent une véritable réflexion de toute la communauté éducative.

COLLÈGE

La circulaire n° 2008-080 du 5 juin 2008 confirme la généralisation de l'accompagnement éducatif à tous les collèges pour la rentrée 2008 et lui apporte des modifications qui ne sont pas anodines.

L'accompagnement éducatif est désormais qualifié « d'offre complémentaire aux enseignements en dehors du temps scolaire ». Si la formulation semble sous-entendre une complémentarité et non une substitution pour répondre aux craintes exprimées par la profession et le SNES, elle ne modifie en rien la nature même de l'accompagnement éducatif, car les menaces d'externalisation qui pèsent sur certaines disciplines (éducation musicale, arts plastiques et EPS, notamment) sont amplifiées.

Concernant l'« aide aux devoirs et aux leçons », on nous assure que les élèves pourront « y réaliser au moins partiellement leurs devoirs (!) » mais on y prévoit aussi des « moments d'apprentissage différents », comme des travaux interdisciplinaires, de l'approfondissement disciplinaire, des recherches documentaires, un atelier scientifique, une pratique des langues vivantes et même des temps de découverte des métiers. Cette énumération à la Prévert montre qu'on est loin de la seule aide aux devoirs promise aux familles par le gouvernement !

Présenté à l'origine par le gouvernement comme une mesure sociale (prendre en charge les « orphelins de 16 heures »), l'accompagnement éducatif tend ainsi aujourd'hui à réserver certains contenus d'enseignement à un traitement périscolaire. S'installe donc une opposition entre les contenus de l'accompagnement éducatif (fondés sur des pratiques) et les contenus des enseignements (uniquement théoriques?) dont les horaires pourraient rapidement se réduire comme peau de chagrin, ce que permet la mise en œuvre du



© Clément Martin

socle commun. Parce qu'il ne s'adresse qu'aux seuls élèves volontaires, l'accompagnement éducatif, dans sa définition ministérielle, creuserait davantage les inégalités entre les élèves, contrairement au principe affiché de « l'égalité des chances ».

À côté des enseignants volontaires et rémunérés en HSE, et des assistants d'éducation, la liste des intervenants extérieurs s'allonge considérablement avec les étudiants, les parents d'élèves, les retraités (!) et les bénévoles. Quand toutes ces personnes pourront-elles se concerter pour coordonner leurs actions ? Avec quels moyens ? Les assistants d'éducation dont les missions ont été élargies pourraient intervenir dans le cadre de leur service, et pas forcément sous forme de vacations, au risque de dégarner les vies scolaires !

Les projets risquent d'ailleurs d'être difficiles à construire puisque la date butoir de mise en place est le 1^{er} octobre, ce qui laisse peu de temps aux équipes pour veiller aux contenus et empêcher les dérives, et au CA de donner un avis.

Notre conception de l'accompagnement éducatif n'est pas celle du ministère : il ne peut s'agir d'une école à la place de l'école.

Nous appelons les collègues à veiller au respect du volontariat des personnels et à ne rien se laisser imposer en ce qui concerne les activités mises en place.

■ Claudie Maugé, Sandrine Charrier

200 LYCÉES : IL FAUT SUSPENDRE LE DISPOSITIF

Présentés comme une réponse à la demande des lycéens d'un meilleur encadrement, les dispositifs « réussite scolaire des lycées » prévus dans 200 lycées procèdent d'une logique identique à celle de l'accompagnement éducatif en collège. Au-delà des problèmes matériels et organisationnels, ils posent celui de la définition même de l'accompagnement à la scolarité des lycéens en la réduisant à des formes de « bachotage » et en anticipant le débat qui doit être mené dans le cadre de la réforme des voies générales et technologiques du lycée.

La réflexion sur des dispositifs d'aide aux lycéens, dont personne ne conteste l'importance, doit être menée dans le cadre de la discussion sur la réforme des lycées qui vient de s'ouvrir et non imposée en amont, pour peser sur le débat. Les stages d'été prévus à la hâte et sans aucune concertation relèvent ainsi plus de l'affichage que d'une volonté véritable de répondre aux besoins des élèves. Leur mise en place pérenniserait, de fait, l'idée que des activités pédagogiques partie intégrante de l'acte d'enseigner puissent être confiées, dans le cadre du service public d'éducation, à des non-enseignants. Ils font peser des contraintes inutiles sur les personnels à qui il est imposé (enseignants documentalistes, TOS, CPE, infirmières, personnels administratifs, etc.), tout en

rémunérant les « encadrants » volontaires de manière insatisfaisante (HSE, vacations, etc.), et introduisent, de fait, une discrimination entre les élèves (certains, en particulier parmi les plus défavorisés, utilisant les vacances d'été pour des emplois saisonniers !).

Le SNES demande donc que le ministère renonce au dispositif de cet été et qu'il sursoie à toute décision de mise en œuvre du dispositif prévu dans les 200 lycées au cours de l'année, en l'état.

■ Roland Hubert



© Clément Martin

DES PRÉALABLES INDISPENSABLES

La CA nationale a débattu des conditions de la mise en œuvre de l'accompagnement éducatif en collège et adopté un appel à la vigilance et à l'action.

Le SNES appelle les personnels des collèges à se réunir dès maintenant et au plus tard le jour de la prérentrée pour :

- Exiger, en préalable à toute mise en place de l'accompagnement éducatif, que tous les enseignements obligatoires, dédoublements... soient assurés.
- Refuser que soit inscrite dans le cadre de l'accompagnement éducatif toute activité qui viendrait en substitution d'enseignements ou d'activités jusque-là prévus dans le service des personnels (ATP en Sixième, chorale, atelier artistique, aide à l'élaboration des projets d'orientation...) ou au détriment d'aides aux élèves au sein de la classe (dédoublements...).
- Veiller au respect du volontariat des personnels (enseignants et assistants d'éducation).
- Être vigilants sur la « qualité » et la qualification des intervenants extérieurs.
- S'assurer que les vies scolaires ne seront pas dégarées par une utilisation des assistants d'éducation dans le cadre de leur service.
- S'assurer que les CA sont consultés en cas de modifications d'ouverture des établissements.
- Mener campagne auprès des parents sur les dangers de la conception ministérielle de l'accompagnement éducatif.

Île-de-France

À partir de la rentrée prochaine, la Région Île-de-France prendra en charge tous les frais de transports liés aux sorties scolaires, annonce-t-elle dans un communiqué. L'objectif affiché est d'« amener les lycéens franciliens vers la culture », en particulier les « jeunes logés en grande banlieue, [qui] ne sont jamais allés à Paris, voire jamais sortis de leur canton ». « Cet isolement et ce nonaccès aux biens culturels variés de notre Région et de notre capitale sont inacceptables », explique Serge Méry, vice-président chargé des transports. Il souhaite « proposer à tous les jeunes franciliens un accès aux ressources culturelles et pédagogiques dont regorge notre Région, accès indispensable pour mieux appréhender l'histoire, l'art ou les sciences techniques ». La Région financera donc désormais « toutes les demandes de sorties scolaires que les proviseurs organiseront dans le cadre de leur projet pédagogique ». Cela comprend « les 50 % de frais de transports réalisés par train ou métros – les sorties de groupe étant proposées en tarif réduit par la RATP et la SNCF – et les frais de location de car pour les lycées de zones 4 à 6 ».

17%

des jeunes de 15 à 30 ans ne partent jamais en vacances selon un sondage commandé par la JOC (jeunesse ouvrière chrétienne). Raisons invoquées : le manque d'argent (44 %), le manque de temps (54 %). 44,9 % des jeunes issus des cités affirment partir en vacances tous les ans ou presque contre 60,8 % pour la totalité des sondés.

Pénibilité dans la fonction publique : enfin des négociations

La FSU a porté très fortement cette demande, enfin concrétisée par le ministre, après les groupes de travail qui se sont réunis en mars. L'ouverture aura lieu le 15 juillet, mais le cycle de travail se déroulera à la rentrée. Prévention des risques professionnels, santé au travail, seconde carrière, fin de carrière seront au menu. La FSU y défendra notamment la revendication d'une véritable CPA (supprimée par la loi de 2003), d'aménagements des fins de carrière ; elle y fera valoir sa demande de transformation des CHS en CHSCT (intégrant donc les conditions de travail) et les moyens d'une médecine de prévention aujourd'hui inexistante faute de personnels et du faible intérêt porté par de trop nombreux rectorats à ces questions. Elle y mettra en évidence que les contenus du « travail » doivent être interrogés.

■ Le secteur CPE

« Pour devenir habile en quelque profession que ce soit, il faut le concours de la nature, de l'étude et de l'exercice » ARISTOTE

RECRUTEMENT AU NIVEAU MASTER

Depuis de nombreuses années, le SNES porte la revendication de l'élévation du niveau de recrutement des enseignants et CPE. Le niveau du master peut permettre de rendre la formation des maîtres plus universitaire et de renforcer son lien avec la recherche. C'est aussi l'occasion de mettre en avant nos propositions sur les contenus, les prérecrutement et les concours, une formation professionnelle articulant théorie et pratique. Dans un contexte de renouvellement massif de la profession, l'avenir du métier et du système éducatif passe par un renforcement de la formation initiale.

FORMATION : LE PROJET DU SNES

La question de la délivrance du master pour les enseignants se pose alors que s'achève l'intégration des IUFM dans les universités. L'élévation du niveau de recrutement des enseignants et des CPE au master, demande forte du SNES, permet de mettre en avant nos propositions sur la conception de la formation, la place et les contenus des concours, la place de la formation initiale et l'articulation entre le concours et l'attribution du diplôme. Apparaissent alors les nécessités d'aider les étudiants des milieux modestes à terminer leurs études, de peser sur la programmation des recrutements et enfin de porter notre revendication de prérecrutements. Toute élévation du niveau de recrutement des enseignants ne peut se limiter à un simple déplacement du « curseur » mais doit être l'occasion de mieux articuler la formation universitaire et préprofessionnelle située en amont du concours avec la formation professionnelle en aval. La mise en place de modules de préprofessionnalisation sera rendue incontournable si les concours sont revus pour y intégrer, en plus ou au travers des épreuves disciplinaires, des questionnements sur l'épistémologie, l'histoire de la discipline, les sciences de l'éducation... Les contenus et programmes de formation nécessitent un cadrage national fort. Le SNES n'est pas favorable à une « filière » des

métiers de l'enseignement et de l'éducation. Les étudiants souhaitant poursuivre un cursus uniquement disciplinaire doivent pouvoir s'inscrire au concours. La formation initiale délivrée après l'admission devra tenir compte du parcours antérieur des professeurs et CPE stagiaires. Pour que les concours gardent leur fonction de sélection des meilleurs candidats, il faut s'assurer d'un vivier suffisant en rendant plus attractives les voies y menant. Il faut donc obtenir des prérecrutements, débouchant sur la création d'un statut d'élève-professeur ouvrant droit à un salaire et à une prise en compte des années d'études et dans le même temps, aider les étudiants des milieux populaires en augmentant les bourses sur critères sociaux. Il faut également programmer les recrutements sur plusieurs années, afin que les étudiants s'engageant dans cette voie le fassent en connaissance de cause. Au-delà, permettre à plus de jeunes de suivre des études universitaires passe par la création de bourses d'études sur critères sociaux en nombre suffisant et le recours à nouveau au recrutement de type MI-SE. Enfin, il faudra mettre en place un système permettant aux non-titulaires de prendre en compte leur expérience, par exemple par la VAE, pour leur donner la possibilité d'accéder à un emploi statutaire. ■ Emmanuel Mercier

UN OUTIL DE REVALORISATION

Recruter les enseignants de second degré au master peut être un atout pour avancer sur nos exigences de revalorisation. Pour le SNES, le recrutement par concours au master (bac + 5) s'inscrit dans une dynamique d'unification et d'élévation qui doit faire du corps des agrégés revalorisés la référence pour tous. Cette élévation du niveau de recrutement par rapport aux actuels agrégés et certifiés devrait s'accompagner d'un nouveau classement indiciaire incluant au moins en fin de carrière normale à l'échelle-lettre A – indice 963⁽¹⁾ – et ouvrant sur l'échelle-lettre B (indice 1015) qui permette une revalorisation à toutes les étapes de la carrière. Ce serait un point d'appui pour avancer sur nos exigences pour tous les collègues en exercice : d'une part une carrière qui s'échelonne entre les indices 495 soit une rémunération mensuelle nette en début de carrière de 1883 €⁽²⁾ et 783



© Daniel Maunoury

(actuelle hors-classe), et de 518 à 963 pour tous les agrégés ; d'autre part, développer les voies de promotion dans le corps des agrégés et élargir l'accès aux chaires supérieures. De très nombreux collègues ont au moins une maîtrise parmi les certifiés ou sont titulaires d'un doctorat parmi les agrégés. Dans le cadre d'un recrutement au master, il ne saurait être question d'accepter une différenciation accrue en terme de rémunération, de carrière et de temps de travail entre les personnels telle que suggérée par le Président de la République. Le SNES récusera la coexistence entre nouveaux recrutés « revalorisés » et des situations catégorielles actuelles pérennisées pour les collègues déjà recrutés. ■ Nicole Sergent

(1) Indices de fin de carrière de l'actuelle hors-classe des agrégés.
(2) En zone 1 de résidence adhérent MGEN.

ÉLEVER LE NIVEAU DE RECRUTEMENT : UN ENJEU MAJEUR

Le SNES est la seule organisation qui porte depuis longtemps l'idée d'une élévation du niveau de qualification et de recrutement des enseignants. Les enjeux sont fondamentaux pour le système éducatif : il s'agit de disposer d'enseignants et de CPE ayant une formation universitaire au niveau master permettant d'acquérir un recul et une maîtrise nécessaire des savoirs afin de les transmettre.

Enseigner est un métier complexe qui demande un haut niveau de connaissances universitaires, en lien avec une formation initiale professionnelle de qualité. Cette exigence permet à l'enseignant de posséder le recul nécessaire sur sa discipline, d'en maîtriser tous les aspects utiles à la transformation des savoirs universitaires en savoirs scolaires, assimilables par les élèves. Notre ambition pour le système éducatif est l'élévation générale des qualifications des élèves, le développement de la connaissance et l'accès de tous à la culture commune. Les apprentissages scolaires réclament du temps et des pratiques pédagogiques diversifiées. Le SNES défend ainsi l'idée d'un enseignant qui soit un véritable créateur, concepteur de ses pratiques et non un simple exécutant de recettes préétablies. C'est le sens que nous donnons à la liberté pédagogique. Il en résulte que les enseignants doivent bénéficier d'une formation qui leur permette d'appréhender différentes pratiques, d'effectuer au mieux leur choix, ce qui justifie d'aller vers une élévation du niveau de qualification. Cette dernière doit aller de pair avec une élévation du niveau de recrutement au niveau du master afin de faciliter le lien avec la recherche.



© Clément Martin

Dans cette configuration, les stagiaires pourraient être de véritables vecteurs des derniers apports de la recherche. En effet, les nouveaux enseignants, recrutés au niveau du master, seraient à même de mieux faire le lien entre les évolutions des connaissances dans leur discipline et l'enseignement scolaire. De plus, l'introduction de modules de préprofessionnalisation au cours du cursus universitaire, que ce soit en épistémologie, histoire de la discipline, à travers des stages ou en sciences de l'éducation, pourraient occasionner de véritables échanges sur les contenus d'enseignement et la mise en œuvre de méthodes pédagogiques. La formation des maîtres serait alors pensée comme une réelle formation d'adultes, où formateurs et formés profiteraient de l'occasion tant pour faire évoluer leurs pratiques que pour bénéficier de l'expérience acquise. C'est en partie le rôle que le SNES souhaite voir jouer par les IUFM. ■ E. M.

IUFM : PRÉSERVER ET DÉVELOPPER LE POTENTIEL DE FORMATION

L'apparition des IUFM aurait pu être l'occasion de répondre à une demande forte du SNES : rendre la formation universitaire. Leur création en dehors de l'université n'a pas permis de répondre réellement à cette demande. C'est ce qui a motivé les réserves du SNES à cette époque. C'est aussi pour cela qu'il avait accueilli positivement l'intégration des IUFM en 2005, estimant que cela peut être un point d'appui pour rendre la formation plus universitaire. Malheureusement, le ministre de l'époque a fait le choix de ne pas écouter les organisations syndicales et de lancer cette « réforme » en dépit du bon sens : plutôt que de lier les dossiers de la formation et du changement de structure, il a préféré séparer les deux pour aboutir

à une formation moins universitaire, et à un fonctionnement des IUFM moins démocratique. L'absence de cadrage national fort sur les contenus de formation, accompagné d'un fléchage incertain des moyens tant humains que financiers font craindre à juste titre la disparition d'un endroit dédié à la formation des maîtres. Depuis une quinzaine d'années, les IUFM ont fait l'objet de nombreuses critiques. Ils ont aussi développé une expérience et un savoir faire en terme de formation. Aujourd'hui la nouvelle réforme de la formation des maîtres basée sur une élévation du niveau de recrutement au master ne peut pas avoir pour effet de remettre en cause le potentiel de formation existant. ■ E. M.

Congrès de la FGR-FP

Il s'est tenu mi-juin à Nancy. Plus nombreux qu'au précédent congrès, les camarades du SNES et autres syndicats de la FSU affiliés à la FGR-FP ont été coopératifs, soucieux de trouver des points de convergences avec les autres syndicats pour arriver à un texte acceptable par tous. Amendée par les AG départementales et le congrès, la motion revendicative a pu être votée à la quasi-unanimité (une contre et quelques abstentions). Les organisations syndicales de retraités et la FGR ont décidé d'actions et de manifestations le 16 octobre. La section fédérale des retraités FSU n'a pas été associée aux discussions : la FGR-FP reconnaît l'UNSA retraités mais pas la SFR. Nous reviendrons sur le sujet dans *L'US Retraités* de septembre.

Congé maternité, congé maladie et vacances scolaires



Si votre congé maternité débute pendant une période de vacances, n'hésitez pas à faire valoir le droit prévu par la loi du 5 mars 2007 de reporter trois semaines maximum du congé prénatal sur le congé postnatal (avec un certificat médical).

Circulaire DGAFP B9 du 12 juillet 2007 – courrier de la DGRH du MEN du 23 juillet 2007 aux recteurs et IA. Si vous êtes en congé maladie le jour de fin des cours, sachez que tant qu'il s'agit d'un congé ordinaire inférieur à trois mois ou d'un congé de maternité, il n'y a pas risque de demi-traitement pour les collègues qui ne reviennent pas dans leur établissement, à la seule condition que l'arrêt transmis lors du congé avec date de fin et nombre de jours pris stipule bien qu'avec ce congé en cours l'arrêt ne dépasse pas les trois mois cumulés avec d'éventuels congés de l'année en cours (12 derniers mois).

Procédure d'admission post-bac

Initialement dédiée aux seules CPGE, la procédure s'est étendue progressivement à d'autres formations (ingénieurs, BTS, licence...). À terme, l'entrée dans l'enseignement supérieur passera par ce portail unique, en fonction des vœux formulés par les élèves. Pour les CPGE, ce nouveau contexte impose un contrôle très attentif des flux. Ainsi, une grossière bévue dans l'académie de Rouen a entraîné l'admission d'une centaine d'élèves de trop au lycée Corneille et à l'internat. Les collègues de Rouen, Évreux et Le Havre, avec l'appui du SNES, ont demandé que l'on propose des réaffectations dans les CPGE de l'académie, en recherchant l'accord des familles, plutôt que d'ouvrir de nouvelles divisions dans des conditions matérielles et pédagogiques hasardeuses⁽¹⁾. La croissance soutenue des effectifs des CPGE (+ 2,5 % cette année), doit entraîner une répartition équilibrée sur tout le territoire, afin de garantir la réussite optimale des étudiants.

1. <http://www.snes.edu/spip.php?article14963>

« L'histoire est une galerie de tableaux où il y a peu d'originaux et beaucoup de copies »

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

NOUVEAUX PROGRAMMES DU COLLÈGE

PSEUDO-CONSULTATION

La consultation officielle sur les projets de programmes de lettres, histoire - géographie - éducation civique, enseignements artistiques, technologie et EPS est close depuis le 9 juin. Elle a débuté mi-avril, avec plus de deux mois de retard sur le calendrier prévu. Censée permettre une large concertation des enseignants et la rédaction d'un avis collectif, elle s'est déroulée dans la précipitation et l'improvisation les plus complètes.

Le ministère a refusé d'accorder la demi-journée banalisée demandée par le SNES pour que les collègues puissent se concerter, la circulaire adressée aux recteurs stipulant en effet que les emplois du temps des élèves ne devaient pas être perturbés. Il a fallu se réunir hors temps de travail, dans des conditions difficiles. Certains collègues n'ont même pas été officiellement informés. Le SNES a reçu de nombreux témoignages sur cette « caricature de concertation » : « Nous

sommes délibérément traités comme quantités négligeables alors que c'est à nous seuls qu'il incombera de supporter jusqu'à la prochaine mouture les insuffisances de ces projets de programmes ». Le SNES a dénoncé ces méthodes et portera l'avis des collègues au CSE du 3 juillet à partir des résultats de sa propre consultation.

DES CONTENUS DE PROGRAMMES DIVERSEMMENT ACCUEILLIS

En lettres, ce projet de programme, exhumé d'un passé perdu, enferme les élèves dans une culture étroitement patrimoniale, ignorant l'étude de la littérature contemporaine, les réalités des usages de la langue ainsi que les apports de la linguistique. En histoire-géographie et éducation civique, les programmes montrent des avancées intéressantes mais aussi des choix critiques quant aux compétences à évaluer, où le retour en force du récit historique risque de se

faire au détriment de l'étude de document comme formateur de l'esprit critique. En technologie, le projet laisse augurer un changement de nature de la profession, tournant majeur contesté par les collègues. En mathématiques, sciences physiques et chimiques et SVT, les programmes ont été substantiellement « ajustés » sans aucune concertation. Des précisions ont été apportées en éducation musicale, sur les pratiques instrumentales, et sur le vocabulaire spécifique en arts plastiques. Enfin, l'histoire des arts, introduite comme un nouvel enseignement à part entière, modifie le sens même des enseignements artistiques. Le SNES n'a d'ailleurs découvert le programme d'histoire des arts que deux jours avant sa présentation aux commissions spécialisées précédant le CSE.

Détails de nos analyses dans les différentes disciplines : <http://www.snes.edu/>

■ Alice Cardoso, Valérie Sipahimalani

AGRÉGÉS ACCÈS AU CORPS

La CAPN des agrégés a été réunie du 20 au 23 mai pour examiner les propositions ministérielles de nomination au corps des agrégés au 1/09/2008 après avis de l'inspection générale.

Rappelons qu'il s'agit de promotions par disciplines de recrutement parmi les propositions des recteurs après CAPA et qu'il n'y a ni barème ni classement national des dossiers retenus par les recteurs.

LA PROCÉDURE

Statutairement, il y a une promotion par liste d'aptitude pour sept titularisations prononcées au 1^{er} septembre 2007. Les réductions massives du nombre de postes mis aux concours impliquent donc une forte diminution des possibilités de recrutement par liste d'aptitude avec des différences selon les disciplines (*).

Nos actions en CAP à tous les niveaux et les données objectives ont conduit l'administration à abandonner des pratiques inacceptables.

Ainsi, il n'y a plus maintenant d'exclusion a priori et, en l'absence d'un barème que nous revendiquons, la majeure partie des nominations repose sur des critères « croisés » tels que diplômes, admissibilités au concours, note pédagogique, activités dans l'établissement, actions de formations diverses, etc. Le nombre de promotions par académie dans la discipline sert aussi d'indicateur. La baisse des possibilités resserre les profils des promus. Dans ces conditions, le CV, dans sa version statutaire, demeure la pièce qui permet une certaine comparabilité des dossiers. Nous sommes donc de nouveau intervenus sur les bugs occasionnés par la précipitation de l'administration dans la dématérialisation de la procédure et avons demandé une mise à plat.

Fruit des interventions du SNES depuis de longues années, la part des femmes s'améliore encore un peu dans les promotions (52 % des promus et 50,2 % des propositions rectorales) mais on est encore loin du compte, sachant qu'elles constituent environ 60 % des certifiés et que les écarts entre académies demeurent

très importants. L'âge des promus augmente avec une moyenne de 56 ans et 74 % des promus qui ont 55 ans ou plus.

UN DEVENIR INCERTAIN

La baisse continue des recrutements et les projets ministériels sur le métier dessinent un avenir incertain pour la liste d'aptitude. Dans sa plateforme revendicative qui associe développement du système éducatif et qualification des personnels, le SNES met en avant le principe d'un corps revalorisé des agrégés constituant la référence pour le second degré, et donc d'un élargissement de son accès par concours externe et interne et par liste d'aptitude (par passage à une promotion pour cinq titularisations).

■ Didier Pihoué, agreges@snes.edu

(*) Voir tableau sur <http://www.snes.edu>

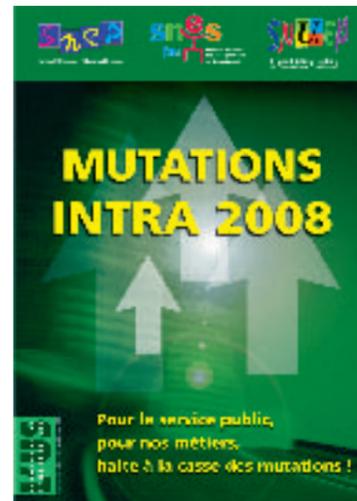
Hors-classe des agrégés

La CAPN se réunit les 1, 2 et 3 juillet.

MOUVEMENT INTRA PREMIER BILAN

Les commissions d'affectations (FPMA et CAPA) de la phase intra-académique sont achevées dans toutes les académies.

La situation d'environ 65 000 demandeurs a été examinée : près de 16 000 « entrants » et plus de 49 000 participants « intra pur » dont un grand nombre de collègues victimes de mesure de carte scolaire par suppression de leur poste. Près de 28 000 affectations ont été prononcées, à savoir deux tiers sur un poste fixe en établissement, un tiers sur une zone de remplacement. Les commissaires paritaires du SNES ont fourni



sur les projets de mouvement un lourd travail de vérifications (créations/suppressions de postes, respect du barème pour tous, affectation des collègues au meilleur rang de vœu possible...) avec un objectif : apporter un maximum d'améliorations au projet informatique de l'administration, dans le respect des règles communes et des vœux et barèmes de chacun, avec le souci de l'équité et de la transparence. Il n'est pas rare que plus du quart du projet initial ait été ainsi corrigé et amélioré par les interventions des élus. Les sections académiques ont mobilisé un important dispositif militant d'information (permanences téléphoniques, courriels et courriers, SMS de résultats) pour répondre aux collègues, en priorité les syndiqués.

La qualité du mouvement intra a été obérée par le poids de la pénurie budgétaire. Dans de nombreuses disciplines (philosophie, enseignements techniques...), le nombre considérable de mesures de carte scolaire, notamment par suppression des postes transformés en heures supplémentaires, en particulier dans les lycées, a littéralement « bloqué » le mouvement. Des départements entiers sont ainsi demeurés inaccessibles aux demandeurs.

Dans d'autres disciplines (arts plastiques, documentation, lettres classiques, technologie...), la pénurie des recrutements entraîne la vacance de nombreux postes après le mouvement, faute de candidats en nombre suffisant pour les pourvoir. Le très fort taux de renouvellement des TZR est confirmé : presque le quart des 31 000 collègues. Dans les trois premières semaines de juillet puis à nouveau fin août jusqu'à la veille de la rentrée, se tiendront les commissions d'affectation des TZR dans leur zone pour l'année 2008-2009 : les collègues concernés n'oublieront pas de renvoyer à la section académique du SNES leur fiche syndicale de suivi individuel (cf. L'US spéciale INTRA 2008 supplément au n° 664 du 22 mars 2008, et téléchargeable sur notre site web national : www.snes.edu).

Dans chaque établissement, l'heure est au recensement des supports et des moyens : chasse aux heures supplémentaires et aux compléments de service abusifs ou impraticables, mobilisation de blocs d'HSA pour réduire le nombre de compléments de service, y compris en constituant des supports provisoires à l'année... **Bien penser à transmettre toutes ces informations à la section académique du SNES.** En dépendent la qualité des services qui seront attribués aux collègues pour la rentrée 2008 et l'amélioration des conditions de travail de tous, titulaires en établissement comme TZR.

■ Christophe Barbillat, emploi@snes.edu

CO-PSY ET DCIO BRISER LE MUR DU SILENCE

Depuis la rentrée, plusieurs circulaires concernant l'aide à l'élaboration des projets scolaires et professionnels font délibérément silence sur le rôle des CO-Psy et des DCIO et organisent le transfert de leurs missions sur les enseignants. Les seuls moments où sont évoqués les personnels correspondent à la sortie des rapports et sont l'occasion d'un flot ininterrompu de critiques concernant le fonctionnement général de l'orientation (capacités d'accueil insuffisantes, manque de passerelles, critères uniquement scolaires de l'orientation et de l'affectation...), dont les CO-Psy et les DCIO sont systématiquement rendus responsables. Le dernier rapport du HCE non encore public mais dont l'AEF a rendu compte, semble complètement conforme au modèle du genre et des huit précédents. Le rapport préconisait d'arrêter le recrutement de CO-Psy, de mettre les DCIO sous la tutelle des Régions, de diluer les CIO dans une structure unique et de créer une fonction de professeur référent pour l'orientation. Cette détermination à vouloir transformer l'enseignant en une équipe de suivi à lui tout seul, justifie tous les blocages concernant la catégorie. Ainsi, alors que le MEN a été contraint de céder sur l'accès à la hors-classe pour les certifiés et les CPE, il a refusé catégoriquement d'améliorer de quelque façon la situation des CO-Psy et des DCIO, comme le SNES le demandait, dans l'attente d'une revalorisation globale (doublement de l'ISP pour tous, revalorisation de l'indemnité de DCIO, accès de conseillers en fin de carrière à l'échelle des DCIO hors

contingent). Le MEN a donné une réponse dilatoire aux revendications sur les frais de déplacements lors de l'audience accordée par le cabinet à la FSU sur ce sujet. La seule réponse vraiment précise a concerné l'élaboration en cours d'un outil pour améliorer la gestion administrative des remboursements et faire converger les pratiques. S'il suffisait d'un outil pour rembourser les frais engagés par les CO-Psy et

DCIO pour exercer leur métier, pourquoi ne pas avoir imaginé le construire plus tôt ? Les CO-Psy et les directeurs de CIO n'accepteront pas longtemps d'être traités de cette manière si peu respectueuse du travail fourni, contraire au respect de la qualification et à l'intérêt des élèves et des familles. La rentrée comportera de nombreuses occasions de la faire savoir.

■ Claudine Bur, Catherine Remermier



© Clément Martin

À l'occasion de ce dernier numéro, L'US ouvre ses colonnes aux différents courants de pensée, représentés à la CA nationale, qui se sont exprimés sur le sujet de leur choix.

UNITÉ ET ACTION

Débattre et agir.

Cette année scolaire a été celle des attaques tous azimuts du gouvernement, en particulier dans l'Éducation nationale et plus largement dans la fonction publique.

Année également de la remise en cause des solidarités essentielles (impôts avec le bouclier fiscal, la protection sociale avec les franchises médicales, les retraites avec l'allongement de la durée de cotisation). La mobilisation dans l'éducation et singulièrement dans le second degré essentiellement à l'initiative du SNES, a été de haut niveau : des grèves majoritaires, une manifestation nationale que tout le monde considère comme un succès. La détermination d'Unité et Action est claire : contribuer à la création d'un mouvement d'ampleur pour imposer un changement de la politique économique, sociale, éducative et budgétaire du gouvernement. En même temps U et A, majoritaire et en responsabilité première dans le SNES, ne peut limiter sa stratégie d'action syndicale à cette seule perspective. Il s'agit pour nous aussi, à la fois d'empêcher dans notre secteur les dégradations graves et de saisir toutes les possibilités d'améliorer la situation des personnels et le fonctionnement du système éducatif.

Ainsi, en s'appuyant sur les mobilisations de cette année, nous avons pu empêcher que le contenu du rapport Pochard soit repris dans le cadre de propositions ministérielles, nous avons obtenu un élargissement significatif du nombre d'accès à la

hors-classe, l'élévation du niveau de recrutement des enseignants, levier essentiel pour la revalorisation de nos métiers. Sans faire la moindre concession sur une réforme des lycées qui reste aujourd'hui à écrire, nous avons également obtenu, dans le cadre de l'ouverture de discussions sur le lycée, l'engagement du maintien de la voie technologique alors que les projets ministériels incluaient en décembre sa suppression. Si nous n'avons pas réussi à faire revenir le gouvernement sur les suppressions d'emplois pour 2008, nous ne considérons pas la bataille terminée. Le refus des heures supplémentaires, s'il est mis en œuvre par la majorité des collègues, empêcherait bel et bien d'effectuer la rentrée dans le cadre budgétaire imposé et constituerait un levier dans la bataille pour le budget 2009. Enfin les mobilisations de cette année ont créé les conditions permettant de développer les actions unitaires avec les parents et les lycéens l'an prochain.

Et c'est bien à partir des mobilisations dans les différents secteurs que se créera la dynamique pour l'émergence d'un mouvement plus large. Unité et Action appelle les syndiqués à en débattre dès la rentrée.

■ Les membres Unité et Action du secrétariat national

ÉCOLE ÉMANCIPÉE

Reprendre à la rentrée, continuer et ne pas lâcher.

La situation politique actuelle et son cortège de réformes réactionnaires mérite une opposition syndicale frontale, le SNES n'a pas choisi cette voie.

Chaque journée d'action cette année a été suivie de semaines d'attente. Après la réussite du 15 mai, celle du 18, au-delà des espérances, et alors que les provocations ministérielles et les mobilisations appellent une poursuite rapide de l'action éducative, le SNES siffle la fin de la partie et décide d'aller « discuter » avec le ministre sur la réforme des lycées... Les personnels en sont pour leurs frais : ils ont, par leur mouvement, engagé un rapport de forces qui ne donne lieu, début juin, qu'à une pathétique signature – offensive (*sic*) – du SNES sur une feuille de route aussi dangereuse que scandaleuse – tout y est : autonomie des établissements, modularité des enseignements, dénaturation des missions des enseignants... tout, sauf le retour des postes qu'ont réclamé lycéens, parents et profs ! Et le SNES de signer une entrée dans un dialogue social dont seul le gouvernement pose et impose les règles. Signature qu'il achète à bas prix par une augmentation des quotas promouvables à la hors-classe... ou encore la rémunération des CPE et des documentalistes en HSE lors de l'accompagnement éducatif... alors que sont menées des campagnes de refus des HS, de lutte pour la revalorisation des salaires, contre les salaires au mérite...

Le SNES fait le grand écart : paraître, à la

veille des élections professionnelles, comme LE syndicat combatif de la profession ; et parallèlement, vanter quelques pseudo avancées sur des revendications les plus corporatives qui soient, alors que le mouvement enclenché était bien loin de ce type de considérations ! Les collègues risquent bien de voir dans de tels agissements le glissement du SNES vers un syndicalisme d'accompagnement des réformes gouvernementales.

LE SNES DOIT SE RESSAISIR

Pas de « discussion-négociation » qui ne soit sur la base que nous imposons ; et dès la prérentrée, la reprise déterminée de la lutte.

Le SNES tiendra des assemblées générales et des heures d'info syndicale afin de poser clairement la question de la reconduction d'une grève qui doit avoir lieu dès que la rentrée des élèves est effectuée.

Il s'agit pour le SNES de s'engager dans la construction d'un réel rapport de forces pour gagner sur nos revendications : postes, statuts, salaires, mais aussi qualité du système éducatif. Le SNES ne se résignera pas, il luttera pour empêcher la mise en place des réformes annoncées.

■ Les élus de l'École Émancipée à la CAN

PRSI

Un piège est tendu par le gouvernement : faire endosser par le SNES la responsabilité de la réforme des lycées.

Le SNES doit retirer sa signature des « points de convergence ».

Depuis la signature par le SNES des « points de convergence » avec le ministre Darcos, de nombreux militants du SNES s'interrogent. Parmi les motions adoptées par plusieurs CA académiques, nous citons celles-ci :

• « Si nous sommes demandeurs de négociations sur les dossiers en cours, sur nos revendications, nous devons être attentifs sur la forme comme sur le fond pour ne pas être pris involontairement comme caution d'un pouvoir qui est prêt à toutes les manipulations et les déformations (cf. feuille de route sur les lycées) ; les personnels auraient beaucoup de mal à le comprendre. »

• « S'il n'est pas question de refuser toute discussion, il n'était pas souhaitable de céder au gouvernement qui, pour ouvrir ces discussions sur le lycée, voulait imposer aux organisations syndicales la signature d'une feuille de route. Les "points de convergence" n'en sont pas. Le SNES continue depuis la loi Fillon de 2005 à refuser le conseil pédagogique et l'autonomie accrue des établissements ; le texte du ministère préconise entre autre des ressources différenciées "liées aux projets pédagogiques des établissements". L'objectif reste la remise en cause des statuts de 1950, et la question centrale des postes est passée sous silence. »

Lors de la rencontre SNES-de Gaudemar du 19 juin, les orientations ministérielles ont été présentées :

• « Semestrialisation », « modularisation », « distinction entre enseignements obligatoires, enseignements qui marquent des choix, enseignements ou activités (nous sou-

lignons) destinés à accompagner les élèves ». • « Aide, soutien, approfondissement, travail interdisciplinaire, travail sur l'orientation, découverte des métiers, d'espace d'autonomie pour les élèves. »

Cela conduira à la diminution massive du nombre d'heures de cours, à la mise en cause de notre statut et des décrets de 1950 définissant le service des enseignants en heures de cours, par semaine, dans leur discipline de recrutement.

Un piège est tendu par le gouvernement consistant à faire endosser par le SNES la responsabilité de la réforme des lycées qu'il prépare.

Le SNES peut-il devenir le corédacteur de cette réforme ?

Le SNES doit retirer sa signature des « points de convergence » et mandater les représentants du SNES pour quitter les discussions établies dans le cadre des 16 points de convergence.

■ Jack Lefebvre, Michel Lefebvre, Edith Danry
Pour tous contacts : jacklefebvre1@free.fr

ÉMANCIPATION

À vouloir négocier avec Sarkozy, on est d'avance perdant !

C'est d'un syndicalisme de lutte dont nous avons besoin :

le SNES doit organiser le refus de la rentrée !

Alors que les travailleurEs du public – et aussi du privé – ont montré leur volonté d'en découdre avec un pouvoir qui veut en finir avec tous les acquis sociaux, le mouvement syndical a accumulé les occasions manquées : refus d'appeler à la convergence et à l'extension des luttes à l'automne avec les cheminotEs, les étudiantEs et les lycéenEs, au printemps avec le mouvement lycéen, volonté de s'en tenir à des grèves de 24 heures parachutées, sans grande cohérence, sans chercher à les reconduire... jusqu'à en décourager y compris les militantEs, surtout après la piteuse affaire de la suspension du mouvement jusqu'à la rentrée... Nous avons été nombreux/SES à dénoncer la responsabilité des directions de la FSU et du SNES et à leur demander d'impulser une mobilisation à la hauteur des attaques subies – et à défaut de soutenir clairement celles et ceux qui se sont engagés dans des luttes déterminées – plutôt que d'investir l'énergie militante dans des réunions de « concertation » ou de « négociation » dont l'objectif explicite de

Sarkozy est d'obtenir une caution à sa politique antisociale.

Au lieu de tenir compte de cette attente du terrain en rectifiant une stratégie qui démobilise les personnels et affaiblit la résistance à l'offensive du pouvoir, ces directions ont imposé une fuite en avant dont notre syndicalisme aura du mal à se remettre.

En pleine lutte, la FSU a signé un texte sur le « dialogue social dans la fonction publique », puis le SNES a cédé au préalable de Darcos avec la signature des « Points de convergences sur les objectifs et les principes directeurs de la réforme des lycées », dans des conditions de démocratie plus que limitées : contournement des règles de la FSU lors du CDFN, décision en BN pour les lycées alors que les délais permettaient d'en discuter en CA.

Le prix à payer pour ce marché de dupes est exorbitant : RGPP, loi de « mobilité des fonctionnaires », attaque du droit de grève, dessaisissement des CAP, mastérisation du recrutement, disparition des IUFM... **Cela suffit ! Réapproprions-nous le syndicat pour qu'il soit un outil au service des luttes !**

Les signatures de ces deux textes doivent être retirées et le SNES doit appeler à **refuser de faire la rentrée**, en lançant un mot d'ordre de **grève dès la rentrée**, et organiser des **AG de personnels** pour discuter de la **reconduction de la grève**. Il doit aussi œuvrer à la construction d'une **véritable mobilisation interprofessionnelle**.

■ Émancipation, le 25/06/08
Contacts : er.emancipation@free.fr, ovinay@free.fr, emancipation.cd@wanadoo.fr



GUYANE

FORTE MOBILISATION

Les difficultés que connaît l'École en Guyane constituent un risque majeur si des solutions ne sont pas apportées rapidement. En effet, le mécontentement provoqué par ses dysfonctionnements récurrents est en passe de gagner tous les secteurs de la société et pourrait déboucher à terme sur des revendications politiques radicales aux contours mal définis.

La non-scolarisation endémique, la déscolarisation dramatique, les conditions d'accueil, d'hébergement et de transport insupportables constituent un contexte au sein duquel la suppression des moyens apparaît comme une véritable provocation. Très vite le signal d'alarme est lancé par le SNUIPP, puis par la FSU le 28 février et le

14 mars (appel à la grève contre la dotation du premier degré et refus de siéger en CTP second degré).

Dès le 22 avril, l'Ouest guyanais, qui subit déjà un retard structurel très important et qui est touché de plein fouet par les mesures gouvernementales, se met en grève et bloque les établissements. Dans le même temps, une intersyndicale académique voit le jour, son appel à la mobilisation du 15 mai est bien suivi.

Des élus rejoignent le mouvement, y voyant l'opportunité de mettre en avant leurs revendications sur l'évolution statutaire du département et celle du recrutement local des enseignants. Les parents et les lycéens viennent à leur tour renforcer le mouvement. Malheureusement, le rectorat de Guyane ne cède rien sur les revendications concernant

la carte scolaire.

L'annonce de l'arrivée d'une mission interministérielle apparaît comme une solution pour reprendre les négociations.

Une nouvelle manifestation dans les rues de Cayenne et de Saint Laurent le 3 juin mobilise un millier de manifestants à Cayenne, 800 à Saint Laurent.

Sans mandats sur ce conflit, la délégation ministérielle reçoit la FSU Guyane puis l'UNSA le 5 juin. Les échanges ont porté sur la lutte des personnels, mais aussi sont évoqués les problèmes de l'hébergement, du transport, de la lutte contre la non-scolarisation, sur le fonctionnement des instances réglementaires et sur le dialogue social. L'annonce de l'arrivée du secrétaire d'État Yves Jégo donne un nouveau souffle aux actions qui sont menées çà et là dans l'aca-



démie, avec en perspective une reprise à la rentrée. Le SNES et les syndicats de la FSU prennent à des degrés divers toute leur part dans cette mobilisation. Tout au long du mouvement, nous avons soutenu les actions menées et joué pleinement notre rôle dans l'intersyndicale en cherchant systématiquement l'unité tout en nous gardant des tentatives d'instrumentalisation et de surenchère. Nous avons également cherché à préserver l'intérêt des familles et des personnes en assurant de pair avec les mobilisations, les examens et les CAPA. La lutte est loin d'être terminée. ■ Le S3 Guyane

Publicité

SYNDICAT DE LA PRESSE SOCIALE

La Presse sociale, c'est 22 MILLIONS DE LECTEURS

UNE PRESSE INCONTOURNABLE
Avec ses 170 titres et ses 110 millions d'exemplaires par an,

- La Presse sociale est lue par 1 Français adulte sur 2,
- Elle est un acteur économique important.

UNE PRESSE ENGAGÉE ET CITOYENNE

- Elle informe sur les enjeux sociaux, les questions de santé et de prévention.
- Elle est en pointe dans le combat contre l'illettrisme.

UNE PRESSE PROCHE DE SES LECTEURS
→ Presse syndicale, mutualiste, associative, elle est au cœur de l'actualité sociale et des pratiques de nos lecteurs.
www.sps.fr

PETITES ANNONCES

SNES-PETITES ANNONCES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 - Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs
• 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère
• Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

LOCATIONS

Loc. Nice F2 ds villa 15 mn mer, mois-quinz.-juill.-août. Tél. 04 93 86 15 38.

(87) Bellac, villa moderne, 3 ch., 6 à 8 p. avec jardin, piscine à 200m, centre équestre, ch. gd rand. à proximité. Juil. 440€, août 490€/hebdo. Tél. 01 48 20 85 64, 06 07 86 56 91.

(33) Hourtin-Port L. Appt tt cft, 2/6 p., du 16 au 30/08, poss. sept. Tél. 0049 16 31 46 82 90, site Hourtin

Ile-de-Ré. Jolie maison conf., port, plage, marché... 20 mn La Rochelle. Toutes périodes. Tél. 05 46 35 97 56/06 10 71 24 75

Sud Corse, village, coll. loue F2 dans villa, 2/3 pers., jardin, plage à 4 km, libre de 18 juin au 26 juillet et du 9 août au 30 septembre. Juil.-août: 460€/sem., juin-sept.: 370€/sem. Tél. 01 45 66 09 37/06 87 23 21 34.

Mars. CV coll. loue gd appart, été 300€/sem. granvaud@free.fr

Paris, studios, 2 p. meublés, équipés, tt confort, à partir de 295€/sem. Tél. 01 45 45 17 27, situp@worldonline.fr

Nice promenade, stud. juill., sem., quinz., mois, an. Tél. 06 61 42 40 99.

Belle-Ile, Bangor, mais. + jard. clos, 3 ch., 6 pers., confort, 1900€/qz. août. Tél. 02 97 31 44 79.

IMMOBILIER

Axe Cergy-Roissy CDG. Maison 6 pièces en bordure de forêt. R.d.c.: entrée, séjour dble avec insert, cuis. aménagée, cellier, buanderie, véranda, 1 chambre, salle d'eau. Étage: 3 chambres, salle de bains, chauffage gaz, garage, jardin paysager 500 m², exp. sud-ouest. 344 950 €. Tél. 06 82 48 99 95.

(04) Sisteron, appt T4, 85 m², exc. état, prox. collège-lycée, 175 000 €. Tél. 06 68 87 85 73

LOISIRS

En Auvergne, milieu très riche, idéal classe découverte, de 214 à 354 €/j., gestion libre, centre 68 places. Tél. OLC: 01 42 03 78 79.

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition, neufs, prix important. Ex.: 1^{er} prix 1 070 € livr. et SAV, ds tte la France, Bechstein, Baldwin, Feurich. Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouv. 7/7.

SNES-ÉCHANGES VOUS PROPOSE

Échanges de séjours ou de logements

Espagne

• Notre collègue de Madrid échangerait sa maison avec jardin, 4 pièces, 2 salles de bain à 18 km de Madrid, à 5 mn du métro contre l'équivalent dans la région parisienne, du 1^{er} au 25 juillet. 3 à 4 personnes conviendraient.

• Notre collègue, professeure dans un collège de Madrid, elle a 4 fils de 14, 10, 4, et 1 an et elle désire rentrer en contact avec des collègues ayant des enfants pour réaliser des échanges de séjours, de logement.

Une année fructueuse en échanges se termine. Grâce à vous, des contacts privilégiés ont pu, une fois de plus, se réaliser entre syndiqués de nos professions du monde entier.

Après les vacances, le service SNES Échanges reprendra, permettant ainsi de nouer liens entre les personnels de l'éducation par une connaissance mutuelle approfondie et une solidarité active. Bonnes vacances !

■ Roger-Charles Le Breton

Si vous êtes intéressé(e), demandez les coordonnées de nos correspondants en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse à: SNES-Échanges, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Indiquez votre numéro d'adhérent ou le mois d'adhésion. Vous pouvez aussi consulter les annonces de SNES-Échanges sur notre site: www.snes.edu.